

E=M.C. 4
Exposition des SonoMaîtres
2022

- Article 1** : L'exposition E = M.C. 4, organisée conjointement par Chéni et le Séchoir, se déroulera selon les modalités fixées par le règlement ci-après. Chaque Maître(sse) s'engage à le respecter. L'exposition aura lieu au Séchoir à Mulhouse du 04 novembre au 18 décembre 2022.
- Article 2** : Cette exposition est ouverte à 26 artistes au plus, présentant des oeuvres originales à l'exclusion de toute copie. De préférence, les oeuvres n'auront pas été présentées ailleurs précédemment. Seul un comité de sélection dont les décisions sont péremptoires et non justifiées accordera le droit d' y participer. La sélection se fera sur propositions jusqu'au 30 septembre 2022.
- Article 3** : Chaque oeuvre sera mise en vente, s'il y a lieu, à un prix se terminant par les chiffres, dans cet ordre, de 2, 0, 2 et 2. (ex. : 2022 euros ou 4120,22 euros ou 14045620,22 euros ou 20,22 euros, etc)
- Article 4** : Le vernissage de l'exposition aura lieu le jeudi 03 novembre 2022 à 20h22 et les Maître(sse)s s'engagent, sauf impondérable, à y assister et y participer suivant les modalités définies par les organisateurs.
- Article 5** : Chaque Maître(sse) présentera une oeuvre en volume d'un format pouvant s'insérer dans une surface au sol d'un carré d'un mètre de côté. La hauteur de l'oeuvre ne devra pas excéder 2,022m avec son support ou non. L'encombrement des deux autres dimensions n'excédera pas le mètre sous peine de refus, même à l'installation.
- Article 6** : Chaque oeuvre devra produire des décibels par toutes sources, sur intervention du public, mais avec les mesures de sécurité d'usage. La production sonore devra décroître et s'arrêter automatiquement au plus tard après 2mn 02s 2 dixième.
- Article 7** : Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux pertes, vols, dégradations des oeuvres durant toute la durée de l' exposition, le transport, à charge pour les Maître(sse)s de contracter, s'ils le désirent, une assurance personnelle ponctuelle.
- Article 8** : Les organisateurs se réservent le droit d'apporter puis de communiquer toute modification nécessaire au règlement, de refuser ou d'exclure tout

contrevenant. Ils se réservent le droit d'utiliser les photos des œuvres et celles prises lors de l'expo à des fins d'annonce ou de communication.

Article 9 : Un catalogue numérique des exposants sera disponible. Chaque page présentera la photo de l'œuvre, le texte fourni et les coordonnées du Maître(sse). La photo ou le dessin de l'œuvre, en haute définition, devra parvenir à cheni@orange.fr au plus tard le 24 octobre 2022, délai de rigueur.

Article 10 : Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 30 septembre 2022. Seront validées les dossiers comprenant, la fiche de participation signée et l'envoi par internet ou courrier d'un dessin, un schéma, une description ou autre et plus de l'œuvre.

Article 11 : Les œuvres seront apportées en temps voulu et exposées suivant les dispositions définies par les organisateurs. Les œuvres seront récupérées par leurs auteurs ou des personnes munies d'une procuration signée par l'artiste à l'issue de l'exposition. Toutes les œuvres, y compris vendues, resteront en place jusqu'à la fin de l'exposition au Séchoir.

Article 12 : Il n'y a aucune contrainte quant à la technique, le traitement ou le sujet. Néanmoins, les organisateurs se réservent le droit de refuser des œuvres inappropriées.

Article 13 : Les heures d'ouvertures de l'exposition seront définies en accord avec le Séchoir.

Article 14 : Inscriptions et renseignements :
Chéni
28, rue de Vieux-Thann 68800 Leimbach
Tél.: 0682313493
courriel : cheni@orange.fr

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

déclare participer à E=M.C.4 suivant les modalités définies par les organisateurs et me conformer au présent règlement :

Fait à

le

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "